

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

25 Communes équipées en dispositif :

Accous, Anglet, Arudy, Bayonne, Biarritz, Bidache, Cambo-les-Bains, Hasparren, Hendaye, Lembeye, Monein, Morlaas, Mourenx, Navarrenx, Nay, Oloron-Sainte-Marie, Orthez, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Soumoulou, Tardets-Sorholus, Thèze.

Un dispositif plus facile, plus sécurisé

Dans le cadre d'une directive européenne de 2004, la France, comme tous les Etats membres de l'Union Européenne, délivrera sur tout son territoire un titre biométrique, contenant les empreintes digitales numérisées de leur titulaire.

Plus aucune autre forme de Titre ne sera délivrée à partir de cette date, mais les documents actuellement en service resteront valables jusqu'à leur date d'expiration.

**Pour toute précision sur ce nouveau dispositif,
n'hésitez pas à vous connecter sur le portail des services de l'État :
www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr**

HÔTEL DE VILLE

Service POPULATION

2 place Louis XIV

population@saintjeandeluz.fr



DEMANDE OU RENOUELEMENT DE PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ

*Avec internet,
c'est moins de temps en guichet
Pré-demande à enregistrer
sur le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>*

ATTENTION :

- ➔ Pour tout renouvellement vous devez impérativement présenter l'ancien titre
- ➔ Lors du retrait de votre nouvelle pièce d'identité, vous devez obligatoirement restituer l'ancien titre
- ➔ Tout titre non réclamé dans les 3 mois sera obligatoirement détruit

Enregistrement des dossiers du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 16h00 sans interruption

uniquement sur rendez-vous

📞 05 59 51 61 50

MAJEUR

○ Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre
Connaître les noms, prénoms, dates & lieux de naissance de vos parents

○ Formulaire Cerfa Ou ○ Pré-demande enregistrée sur le site ants.gouv.fr	A compléter en noir, en lettres majuscules, avec accents Ou Imprimer le récapitulatif ou présenter le numéro de pré-demande en ligne
○ Justificatif d'état-civil	Passeport et carte d'identité valide ou périmée depuis – de 5 ans. A défaut, copie intégrale de l'acte de naissance datant de – de 3 mois sauf si la ville de naissance est adhérente à la dématérialisation (Comedec)
○ 1 Justificatif de domicile (Original+copie) (de moins d'un an)	<input type="checkbox"/> A vos nom et prénom (ou ceux de votre époux) <ul style="list-style-type: none"> • Avis d'imposition, attestation d'assurance logement, facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone (fixe ou portable) <input type="checkbox"/> Si vous êtes hébergé <ul style="list-style-type: none"> • Attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant de votre résidence à son domicile depuis plus de 3 mois, justificatif d'identité et de domicile de l'hébergeant <p><u>A noter</u> : Ces mêmes justificatifs sont requis pour les enfants majeurs domiciliés chez leurs parents</p>
○ 1 photo d'identité (de moins de 6 mois, non découpée)	<input type="checkbox"/> Bouche fermée et expression neutre <input type="checkbox"/> Visage centré, cou dégagé, yeux et oreilles clairement visibles <input type="checkbox"/> Fond uni et clair (le blanc est interdit) <input type="checkbox"/> Format 35mmx45mm
○ Timbres fiscaux (achat en ligne ants.gouv.fr , bureau de tabac ou trésor public)	<input type="checkbox"/> Passeport : 86€ <input type="checkbox"/> CNI : UNIQUEMENT si perte ou vol : 25€
○ Perte ou vol	<input type="checkbox"/> En cas de perte : Possibilité de compléter la déclaration de perte sur place <input type="checkbox"/> En cas de vol : Fournir la déclaration délivrée par le commissariat
○ Nom d'usage	<input type="checkbox"/> Mariage : Copie intégrale de l'acte de naissance avec mention, ou acte de mariage, datant de - de 3 mois <input type="checkbox"/> Divorce : Pour les personnes souhaitant garder le nom de l'ex-conjoint(e) : Jugement de divorce autorisant la conservation du nom OU attestation de l'ex-conjoint(e) + copie de sa pièce d'identité <input type="checkbox"/> Veuvage : Acte de décès

MINEUR

○ et son représentant légal muni de sa pièce d'identité
○ Présence obligatoire au dépôt du dossier carte d'identité & passeport, et pour les + de 12 ans présence obligatoire au retrait du passeport

○ Formulaire Cerfa Ou ○ Pré-demande enregistrée sur le site ants.gouv.fr	A compléter en noir, en lettres majuscules Ou Imprimer le récapitulatif ou présenter le numéro de pré-demande en ligne
○ Justificatif d'état-civil	Passeport et carte d'identité valide ou périmée depuis – de 5 ans. A défaut, copie intégrale de l'acte de naissance datant de – de 3 mois sauf si la ville de naissance adhérente à la dématérialisation (Comedec)
○ 1 Justificatif de domicile (Original+copie) (de moins d'un an)	<input type="checkbox"/> Au nom du représentant légal <ul style="list-style-type: none"> • Avis d'imposition, attestation d'assurance logement, facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone portable ou ligne fixe.
○ 1 photo d'identité (de moins de 6 mois, non découpée)	<input type="checkbox"/> Bouche fermée et expression neutre <input type="checkbox"/> Visage centré, cou dégagé, yeux et oreilles clairement visibles <input type="checkbox"/> Fond uni et clair (le blanc est interdit) <input type="checkbox"/> Format 35mmx45mm
○ Timbres fiscaux (achat en ligne ants.gouv.fr , bureau de tabac ou trésor public)	<input type="checkbox"/> Passeport : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 15 ans : 17€ • 15-17 ans (inclus) : 42€ <input type="checkbox"/> CNI : UNIQUEMENT si perte ou vol : 25€
○ Perte ou vol	<input type="checkbox"/> En cas de perte : Possibilité de compléter la déclaration de perte sur place <input type="checkbox"/> En cas de vol : Fournir la déclaration délivrée par le commissariat
○ Nom d'usage	Attestation co-signée des 2 parents + copie de la pièce d'identité du parent absent
○ Pour les parents divorcés, séparés	L'original de la décision de justice OU l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale. Si garde alternée : Justificatif de domicile de l'autre parent & sa pièce d'identité Si garde alternée sans jugement : Attestation écrite signée <u>conjointement</u> par les 2 parents + Justificatif de domicile de l'autre parent & sa pièce d'identité